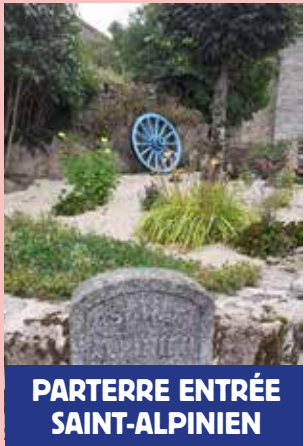
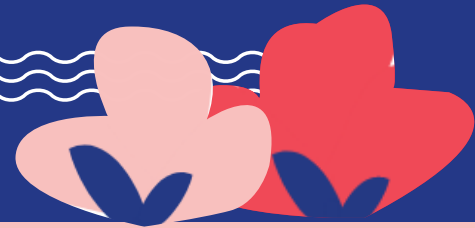




Le Saint Ô Prio

BULLETIN MUNICIPAL SAINT-ALPINIEN • N°16 • 2021



PARTERRE ENTRÉE
SAINT-ALPINIEN



CONCOURS ÉCOLES FLEURIES



DÉPART EN RETRAITE DE PATRICK LACROIX



Sommaire

P.3 - LES TRAVAUX EN 2021

P.5 - FOCUS CONSEILS MUNICIPAUX

P.13 - ÉTAT CIVIL & BIENVENUE

P.14 - LES ARTISANS & ASSISTANTE MATERNELLE

P.15 - ROUL'DOUDOU

P.16 - LES FRIPOUILLES

P.17 - ÉCOLES DE SAINT-ALPINIEN

P.20 - LE SYNDICAT DU RPI

P.21 - AGARDOM

P.22 - LA FÊTE DE LA NOISETTE

P.23 - PATRICK LACROIX, UNE MÉDAILLE BIEN MÉRITÉE !

P.25 - LES ANCIENS COMBATTANTS

P.25 - L'ACCA

P.26 - LA FRESQUE DU «NOUVEAU MONDE»

P.27 - TRI DES EMBALLAGES !

P.28 - LE MUR DE LA MORT

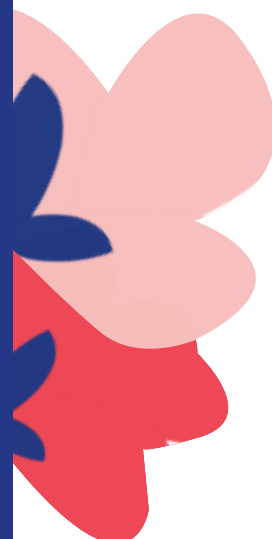
P.29 - SPORT, CULTURE & BONS PLANS

P.33 - CONSULTATIONS MÉDICALES

P.34 - LA SALLE POLYVALENTE

P.34 - LA MAIRIE

P.35 - ANECDOTES SUR SAINT-ALPINIEN



Le mot du Maire

Ce nouveau "Sant ô Prio" annonce la fin du temps des fêtes & le début d'une nouvelle année !

L'année 2021 a été encore une fois inhabituelle et éprouvante mais jamais nous n'avons cédé au pessimisme ambiant. Comme partout dans le monde, elle s'est achevée comme la précédente s'était terminée, dans une ambiance assombrie par la crise sanitaire.

Même si de plus en plus de personnes sont vaccinées, il est important de continuer à respecter les gestes barrières .

C'est pour cette raison que pour la deuxième année consécutive , le conseil municipal a décidé d'annuler la cérémonie des voeux et le traditionnel repas des aînés.

Espérons que l'année prochaine ils puissent, sans risque, se retrouver autour d'une même table pour partager, en plus d'un bon repas, un grand moment de convivialité et d'échanges.

Dans cette période inédite qui bouleverse nos vies depuis deux ans , malgré un contexte morose et incertain, vous constaterez que la commune investit toujours pour son avenir. Sa capacité d'autofinancement reste limitée, aussi les élus sont obligés de faire des choix parmi les travaux qu'il serait utile de réaliser et ses possibilités financières.

Il nous faut bien entendu avoir un budget sincère, équilibré, dans lequel les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées tout en garantissant un service de qualité et un investissement constant et soutenu pour améliorer votre cadre de vie.

Au quotidien, les adjoints et conseillers m'assistent et savent lors de nos entretiens, de nos diverses réunions, faire circuler une parole libre, franche et productive, respectueuse de l'opinion de chacun. Je les remercie pour leur travail et leur dévouement dans les différentes commissions communales ou intercommunales . Merci également à leurs conjoints qui acceptent leurs absences répétées.

Comme l'année dernière, la conjoncture sanitaire a fait qu'il a fallu organiser la vie communale et notamment la vie de l'école en s'adaptant constamment aux différents protocoles sanitaires successifs.

Je remercie nos enseignantes, qui exercent leur métier avec passion et conviction. Leur tâche n'est pas aisée, en particulier ces deux dernières années. Mais je sais que leur dévouement pour nos enfants est sans faille.

Je salue également le travail de nos agents communaux qui dans ce contexte très particulier oeuvrent au quotidien, chacune et chacun dans leur domaine de compétence, à vous apporter un service de qualité.

Je remercie vivement toutes les personnes qui, au quotidien, font vivre notre commune.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui nous ont rejoint en 2021 ; je présente tous mes voeux de prompt rétablissement à nos malades et adresse toute ma sympathie à ceux qui ont vécu des moments difficiles.

Les membres du conseil municipal et moi-même vous souhaitons nos voeux les plus chaleureux pour cette nouvelle année. Sachez apprécier tous les moments de joie qui se présentent dans la vie. Bonne année 2022 et continuez à bien prendre soin de vous et de vos proches , préserver sa santé est indispensable.

Bonne lecture à tous !

**Evelyne
CHABANT**

Les Travaux 2021

TRAVAUX	TOTAL TTC	Subventions perçues	TVA récupérable en 2023
MAIRIE			
Ordinateur avec reprise des données (ORDI CONNECT)	1 169,80 €		191,89 €
Deux parois protection plexi pour élections (MAXI BURO)	205,60 €		
Toile cirée transparente table salle du conseil municipal pour élections (CENTRAKOR)	19,77 €		
Achat quatre drapeaux pour Mairie (SEDI)	182,40 €		29,92 €
ECOLE			
Onduleur	94,80 €		15,06 €
VOIRIE			
Panneaux de signalisation à Vieillasfonds et au Crouzat (Société SUZA)	598,44 €	* amendes de police à venir	48,96 €
Portions de voirie à La Chaumette (2 108,52€), Puyboubé-route du Martinex (4 319,48€) et Planet_ (2 553,48€) -Entreprise COLAS-	8 981,46 €	DETR 2020 (35%) : 2619,59€ BOOST COMM. MUNE (20%) : 1 496,91€	1 473,31 €
Voirie au fond du village de Chez Ruchon (enduit tricouche) -Entreprise COLAS-	6 516,24 €	DETR 2021 (40%) : 2 172,08€ BOOST COMMUNE (20%) : 1 086,04€	1 068,92 €
DIVERS			
PEUGEOT Partner camionnette (DESRE-BOULLES & FILS)	6 716,00 €		1 101,69 €
Achat d'une ponceuse (Espace clefs)	153,60 €		25,20 €
TOTAL INVESTISSEMENT	24 638,11 €	7 600,05 €	3 954,95 €

L'abattage et l'enlèvement d'un tilleul au Maisounieux ont été effectués pour un montant de 450,00€ par M.RICHIN Fabrice.

Part syndicat harmonisation RPI 16 188,00 €
Contingent incendie 9 849,56 €
*** Amendes de police :**

Au titre de l'année 2021, la Commune bénéficie d'une aide de 412,00 €, procurée par les amendes de police. Cette somme, non perçue à ce jour, sera affectée, comme il se doit, à l'achat des panneaux de signalisation.

TRAVAUX PREVUS AU BUDGET 2021 QUI SONT EN COURS OU NON REALISES A CE JOUR MAIS SERONT TERMINES D'ICI LA FIN DE L'ANNEE 2021 OU LE DEBUT DE L'ANNEE 2022

Le mur d'enceinte de l'école, le mur du Grimaudeix et la reprise d'une partie du mur du cimetière (Éric AUGRAS). Pour les travaux du mur de l'enceinte de l'école, une subvention a été validée au titre de la D.E.T.R. 2021 d'un montant de 8 933,62€ et une dotation allouée par le département dans le cadre du contrat 'Boost' Commune 2020-2022 a été sollicitée pour un montant de 1 276,23€. Ces sommes seront perçues sur l'année 2022.



ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX ET DES VOIES COMMUNALES

* Nous remercions les agriculteurs qui chaque année assurent l'entretien et le débroussaillage des chemins ruraux. Cette année, des camions de tout venant ont été livrés pour un entretien ponctuel de ces chemins (environ 200 tonnes).

* Nous vous rappelons qu'il appartient aux propriétaires riverains de procéder à l'élagage des arbres situés à l'aplomb du domaine public et à l'enlèvement des bois qui jonchent les accotements. Faut de quoi la Commune pourrait mettre en demeure les propriétaires d'exécuter les travaux dans un délai de deux mois et passé ce délai elle fera effectuer les travaux à leurs frais.

* Comme tous les ans, des travaux d'entretien de la voirie (rebouchage de petites tranchées, de trous et nids de poules) ont été réalisés par l'employé communal sur toute la commune.

* Le coût des travaux de fauchage et de débroussaillage effectués par l'entreprise SIMONNETON, s'est élevé à 6 879,60€ TTC pour l'année 2020 (tarif identique à 2019).

Des jeunes de l'atelier nature de l'IME de Felletin, à l'initiative et encadrés par Hervé CADRO du «Martineix», ont nettoyé le chemin communal entre «Les canardes » et « Le Mazelon ».

Nous leur adressons un grand merci pour ce travail effectué gracieusement.



FORMATIONS OBLIGATOIRES DES EMPLOYES COMMUNAUX

Eric Berger, a participé à deux formations :

* **L'habilitation électrique organisée par le CNFPT** (Centre national de la fonction publique territoriale), sur 2 journées – Validité : 3 ans (jusqu'au 08/09/2024).

* Le certiphyto : formation pour obtenir un certificat individuel pour l'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques (coût pour la collectivité : 150,00€) - Validité : 5 ans (jusqu'au 14/09/2026).

Gulkiz DEMIR, notre secrétaire de mairie, ayant été désignée pour s'occuper de **la licence IV communale** a suivi une formation obligatoire organisée par la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de la Creuse, sur trois jours (coût pour la collectivité : 590,00€) Validité : 10 ans.

Laurence RICHIN et Céline CHABANT ont participé à une **initiation aux premiers secours** organisée le samedi 23 octobre par la municipalité de Saint-Amand. Cette formation a été réalisée par monsieur Pinguet, de la protection civile de la Creuse et financée par la caisse locale de groupama.

La commune de Saint-Alpinien envisage d'organiser cette formation et de la proposer aux habitants de la commune qui le souhaiteraient, dès que le contexte sanitaire le permettra.



Focus conseils municipaux

REUNION DU 11 DECEMBRE 2020 :

Dissolution du CCAS:

Madame le Maire informe ses collègues que depuis une loi de 2015, les communes de moins de 1 500 habitants n'ont plus obligation de créer ou de conserver un CCAS. Au vu de la difficulté de nommer des membres non élus pour intégrer le conseil d'administration et étant donné que les compétences sociales spécifiques à ce budget peuvent dorénavant être exercées et exécutées financièrement dans la comptabilité communale, elle propose la dissolution du CCAS. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord

Plan de financement définitif DETR 2020 - remplacement chaudière de la Mairie: Madame le Maire présente aux conseillers le plan de financement définitif des travaux de remplacement de la chaudière à la Mairie:

- Subvention DETR (50%) 2 476,39€
- Fonds libres de la commune 2 476,39€
- TOTAL 4 952,78€ HT

Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le plan de financement définitif.

Plan de financement définitif DETR 2020 : Réfection de la voirie communale

Madame le Maire rappelle au conseil qu'une demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour des travaux de voirie d'un montant de 7 484,55€ HT a été acceptée. Elle informe ses collègues que le Département, au titre de la solidarité territoriale, développe une stratégie d'accompagnement des acteurs du territoire. Dans cette perspective, les élus départementaux ont souhaité soutenir les communes dans la concrétisation de leurs projets au travers du dispositif Boost'Comm'Une qui vient d'être voté par l'assemblée départementale le 26 juin dernier. Les travaux de voirie 2020, non effectués à ce jour, pourraient bénéficier d'une subvention de 20% dans le cadre de ce dispositif. Le plan de financement prévisionnel de ces travaux serait le suivant:

- Subvention DETR (35%) 2 619,59€
- Subvention Boost'Commune (20%) 1 496,61€
- Fonds propres de la commune 3 368,05€
- TOTAL 7 484,55€ HT

Travaux prévisionnels et demandes de subventions: VOIRIE

Madame le Maire informe le conseil municipal que des travaux de voirie signalés par Messieurs Joël RICHIN et Bernard ALLOCHON, s'avèrent nécessaires au village de Chez Ruchon, afin d'améliorer la sécurité des usagers et de remettre en état une portion de route au fond du village. Le devis retenu par les élus s'élève à un montant de 5 430,20€ HT soit 6 516,24€ TTC. Elle propose de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2021 (taux fixé à 40% contre 35% les années précédentes) et de déposer également une demande d'aide complémentaire au Département. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant:

- Subvention DETR (40%) 2 172,08€
- Subvention Boost'Commune (20%) 1 086,04€
- Fonds propres de la commune 2 172,08€
- TOTAL 5 430,20€ HT

Monsieur Joël RICHIN informe ses collègues qu'il a aidé l'employé communal à faire l'élagage du tilleul du Martineix. Il signale qu'il en reste deux au Montépioux à élaguer et un au Meysounieux à abattre. Pour ce dernier la commune va faire appel à un professionnel.

Sylvie Bielli précise aux conseillers municipaux que Philippe Tangara et elle même ont nettoyé une portion de chemin à Planet.

REUNION DU 23 JANVIER 2021 :

Bons d'achats pour les aînés:

La municipalité organise tous les ans un repas de début d'année pour les aînés de la commune et un colis est offert pour les personnes de plus de 80 ans ne pouvant y participer.

Au vu du contexte sanitaire, le traditionnel repas ne peut être envisagé pour l'instant. Un report a été évoqué mais ne sachant comment va évoluer la pandémie, Madame le Maire rappelle à ses collègues qu'il a été décidé lors de la réunion du 23 janvier dernier de maintenir dès à présent le colis destiné aux personnes de plus de 80 ans.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des présents, vu le contexte sanitaire et afin de soutenir le commerce local, les élus se prononcent pour une enveloppe contenant trois C'KADO de 10,00€ qui sera distribuée à chacun et qu'ils pourront utiliser dans de nombreux commerces aubussonnais partenaires. Le montant total sera de 810,00€.

Concernant les routes intercommunales,

un aqueduc est bouché à l'entrée du bourg (côté La croix la pipe), des fossés auraient besoin d'être curés et des trous importants nécessiteraient une intervention rapide des services de la Com com. Les délégués à la commission voirie signalent qu'ils n'ont toujours pas eu de réunion; Madame le Maire propose de contacter M. Claude BIALOUX, Vice Président en charge des routes, afin qu'il puisse venir sur place les rencontrer.

Madame le Maire informe ses collègues d'un dépôt de permis de construire au village de Montignat. En 2013, une demande avait déjà été effectuée, mais avait reçu un avis défavorable. Elle explique que la parcelle concernée ne possède pas de réseaux (eau, électricité) et qu'elle se situe à l'heure actuelle en dehors de la partie urbanisée de la commune. Elle rappelle que la commune dépend du RNU (règlement national d'urbanisme) et que depuis 2017, une enveloppe urbaine est constituée par un ensemble de plus de 4 habitations implantées à moins de 60m les unes des autres. Ce projet est situé à plus de 60m d'une construction.

Les dossiers d'urbanisme étant instruits par un service du conseil départemental, mais Madame le Maire doit néanmoins mettre un avis. Aussi, pour toutes les raisons évoquées, elle informe ses collègues qu'elle a décidé de mettre un avis défavorable. Les conseillers municipaux sont unanimes avec sa décision

REUNION DU 5 MARS 2021 :

Le compte administratif 2020 du CCAS qui fait apparaître les résultats suivants:

Section de fonctionnement:

Dépenses: 2 856,95€ - Recettes : 3 172,70€ soit un excédent sur l'exercice 2020 de 315,75€.

Compte tenu de l'excédent reporté 2019 de 184,68€ la section de fonctionnement fait apparaître un excédent final de 500,43€.

Le conseil municipal ayant voté la dissolution du CCAS lors de la réunion du 11 décembre 2020, cet excédent sera intégré au résultat reporté du Budget primitif 2021 de la Commune.

Le compte administratif 2020 de la Commune fait apparaître les résultats suivants:

Section de fonctionnement:

Dépenses: 180 283,60€ - Recettes : 205 109,56€ soit un excédent sur l'exercice 2020 de 24 825,96€.

Compte tenu de l'excédent reporté 2019 de 8 297,16€ la section de fonctionnement fait apparaître un excédent final de 33 123,12€.

Section d'investissement:

Dépenses: 34 395,21€ - Recettes: 4 281,84€ soit un déficit sur l'exercice 2020 de 30 113 37€.

Compte tenu de l'excédent reporté 2019 de 15 803,51€, la section d'investissement fait apparaître un déficit final de 14 309,86€.

Le compte administratif 2020 du service de l'Assainissement fait apparaître les résultats suivants:

Section de fonctionnement:

Dépenses: 2 068,30€ - Recettes: 2 268,65€ soit un excédent sur l'exercice 2020 de 200,35€.

Compte tenu du déficit reporté 2019 de 12445€, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent final de 188,11€.

Section d'investissement:

Dépenses: 0,00€ - Recettes: 1 627,62€ soit un excédent sur l'exercice 2020 de 1 627,62€

Compte tenu de l'excédent reporté 2019 de 15 436,20€, la section d'investissement fait apparaître un excédent final de 17 063,82€.

Subventions 2021 aux associations communales:

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide que ces subventions sont reconduites pour le même montant que l'année passée.

- A.C.C.A.: 305,00€
- Anciens combattants: 305,00€
- Coopérative scolaire: 450,00€
- Association «Les Fripouilles»: 150,00€

(subvention non versée en 2021, à la demande de l'association)

Demande subventions DETR 2021 et Boost'Commune pour mur d'enceinte de l'école:

Il a été constaté de fortes dégradations du mur d'enceinte de l'école qui menace de s'effondrer. Le devis retenu pour les travaux est celui de l'entreprise Eric AUGRAS qui s'élève à 12 762,32€ HT.

Ces travaux pourraient bénéficier d'une aide de la DETR 2021, ainsi que d'une aide complémentaire du Département.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux serait le suivant:

- Subvention DETR (70%) 8 933,62€
- Subvention Boost'Commune (10%) 1 276,23€
- Fonds propres de la commune 2 552,47€
- TOTAL 12 762,32€

Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel):

Madame le Maire rappelle que le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. En effet, le système de primes était très complexe et fragmenté, ce qui nuisait à sa lisibilité mais également à la mobilité des fonctionnaires. Elle rappelle que la mise en place du RIFSEEP est obligatoire depuis 2017 et qu'il y a donc lieu de se mettre en conformité.

Elle rappelle que le projet de délibération a été soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Creuse et que tous les avis étaient favorables. Elle propose donc d'entériner la délibération fixant les règles et conditions d'attribution du RIFSEEP pour une mise en place dès 2021.

Motion contre la carte scolaire 2021/2022:

Madame le Maire donne lecture d'une motion contre la carte scolaire 2021/2022 proposée par l'AMAC 23 (Association des Maires et Adjoints de la Creuse)

Considérant que le département n'est structurellement pas en capacité d'assurer la présence quotidienne d'un enseignant dans chaque classe : il en résulte que des élèves sont quotidiennement privés du droit à l'éducation, Considérant que les cartes scolaires successives manquent de sincérité puisque les moyens alloués au remplacement lors des opérations de carte scolaire ne sont pas effectivement à disposition des écoles, tout particulièrement en ce qui concerne le remplacement, Considérant qu'une régularisation est nécessaire pour restaurer la confiance des personnels, des usagers et des élus, Considérant que cette régularisation ne saurait être possible sans que des moyens spécifiques soient abondés pour répondre à cette situation préoccupante, Considérant que 220 postes 1er degré n'ont pas été ventilés dans les départements, Considérant que les représentants des personnels du CTSD de la Creuse se sont unanimement opposés à la proposition de carte scolaire présentée le jeudi 25 février et demandent à ce que la dotation départementale soit abondée à hauteur des besoins, notamment de remplacement, qui sont structurellement de 10 ETP.

Le Conseil municipal de SAINT-ALPINIEN :

- ne veut plus que des élèves soient privés d'école.
- s'associe à la demande de dotation supplémentaire pour abonder les moyens du département afin d'assainir la situation et permettre à TOUS les élèves d'avoir quotidiennement la présence d'un enseignant et des conditions de scolarisation garanties et adaptées au regard de l'hyper-ruralité de notre département.

Joël RICHIN et Bernard ALLOCHON ont rencontré Claude BIALOUX, Vice-président de la communauté de communes Creuse Grand Sud et Laurent MERCIER-BERVIALLE Directeur des Services Techniques. Ils ont fait le tour des routes intercommunales. Au vu de leur état, les services de la com com vont intervenir prochainement afin de boucher les trous les plus importants et de faire un minimum de travaux.

Madame le Maire informe ses collègues qu'elle a fait un courrier le 21 février au DASEN concernant l'éventuelle fermeture d'une classe à Saint-Alpinien; à ce jour elle n'a reçu aucune réponse. Tout comme d'ailleurs le mail envoyé le 3 mars par les trois Maires des communes du RPI qui l'informait que suite à sa demande de visio conférence, les élues souhaitaient le rencontrer et qui lui indiquait l'inscription de cinq nouveaux élèves. Elle rappelle qu'une manifestation est prévue à Guéret le 6 mars à 10h30 Place Varillas, devant l'inspection académique et qu'un second rassemblement est organisé par les parents d'élèves le 8 mars à 16h45 devant l'école de Saint-Alpinien.

Vote des taux d'imposition 2021:

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale, en 2021, les communes ne votent plus de taux pour la taxe d'habitation, puisque celle-ci a été supprimée sur les résidences principales.

Pour compenser cette suppression, l'État a décidé que la part départementale sur le foncier bâti serait reversée aux communes.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer et de fixer les taux des deux taxes locales comme suit:

- Taxe Foncière bâti: 33,51% (10,58% correspondant au taux communal 2020 auquel est rajouté le taux départemental 2020 de 22, 93%)
Pour le contribuable, ce taux global apparaîtra dans la colonne Commune alors qu'auparavant ces deux taux apparaissaient dans deux colonnes distinctes.
- Taxe foncière non bâti: 40,63%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux communaux qui restent inchangés depuis 2011 et de les voter tels que proposés.

Budget Primitif 20201 – Commune:

Madame le Maire présente le budget primitif 2021 de la Commune et les travaux qui s'y rapportent.

Celui-ci est voté à l'unanimité. Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses de fonctionnement à 218 695,00 € et pour la section d'investissement à 68 378,00 €.

Subvention d'équilibre au budget d'Assainissement:

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour l'équilibre du budget d'assainissement en section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2021, elle propose le versement d'une subvention de 950,00€ par le budget communal.

Budget Primitif 2021 – Service Assainissement:

Madame le Maire présente le budget primitif 2021 du Service Assainissement.

Celui-ci, voté à l'unanimité, s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 2 467,00 € et en investissement à 18 692,00 €.

Contrat débroussaillage 2021:

Madame le Maire fait part du devis de M. SIMMONETON concernant le fauchage et le débroussaillage pour l'année 2021. Celui-ci est établi au tarif forfaitaire de 6 955,20€ TTC.

Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

Organisation du temps scolaire 2021 – 2023:

La décision d'organisation du temps scolaire prise par le directeur académique des services de l'Éducation nationale arrive à l'échéance des trois ans. Il est demandé aux conseillers municipaux de délibérer pour la période de 2021 à 2023.

Après avoir contacté la directrice de l'école de Saint-Alpinien et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir l'organisation du temps scolaire actuelle pour 2021 à 2023.

Madame le Maire signale que Monsieur Laurent FICHET, directeur académique de la Creuse a envoyé un courrier pour confirmer le maintien de la deuxième classe à Saint-Alpinien. Elle en profite pour remercier les parents d'élèves, les enfants, les enseignants et les élus pour leur détermination et leur mobilisation qui ont été très importantes dans ce combat, lors des différentes manifestations.

Lors de la distribution des C'KADO aux personnes de la commune plus de 80 ans, Madame Renée FOURNERON a refusé les siens, pour des raisons personnelles. Comme elle l'a proposée, avec cette somme, des fleurs vont être achetées pour la nouvelle statue installée à l'oratoire.

Monsieur Joël RICHIN informe ses collègues qu'avec Patrick DEPARDIEU, ils ont aidé l'employé communal à tailler les tilleuls au Montépioux comme il en avait été décidé lors de la dernière réunion.

Concernant les travaux de voirie effectués par les employés de la Com Creuse Grand Sud, les élus estiment qu'il n'a été vraiment fait qu'un minimum, que certains trous n'ont pas été bouchés comme prévus et que malheureusement les routes intercommunales se dégradent de plus en plus et que pour les remettre en état, le coût sera encore bien plus important.



REUNION DU 21 MAI 2021:

Avant le début de la réunion, Madame le Maire donne la parole à M. Benoît TOSTAIN, qui lui a demandé l'autorisation de parler aux conseillers municipaux sur sa demande de construction d'une maison d'habitation au village de Montignat, pour laquelle il a reçu un avis défavorable. Il avait déjà commencé les travaux avant de recevoir cet avis et il conteste ce refus ainsi que les différentes démarches effectuées par la commune.

Il distribue à chacun un courrier dans lequel il énumère les demandes qu'il a faites et les services qu'il a rencontrés au sujet de son terrain et de sa constructibilité et il sollicite les élus afin qu'ils délibèrent en sa faveur.

En accord avec ses collègues, Madame le Maire lui indique qu'elle va de nouveau se rapprocher des services de l'Etat afin de voir si elle peut se servir de l'article qu'il vise dans son courrier et qu'elle le tiendra au courant dès que possible.

Transfert de la compétence mobilités à la communauté de communes Creuse Grand Sud:

Vu la délibération n° 2021-012 du Conseil Communautaire relative au transfert de la compétence «organisation des mobilités» en date du 18 mars 2021;

Considérant que les Conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer;

Le CONSEIL municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré décide:

- **DE NE PAS APPROUVER** le transfert de la compétence « organisation des mobilités » à la Communauté de communes Creuse Grand Sud ;
- **DE NOTIFIER** cette décision à la Communauté de communes.

Tarifs de la redevance assainissement à compter du 1er janvier 2022:

Madame le Maire rappelle que les foyers raccordés au réseau d'assainissement collectif du Bourg payent une redevance annuelle. Elle informe que ces tarifs n'ont pas été révisés depuis 2001 et que d'importants travaux d'entretien sont à prévoir.

Elle propose par conséquent de fixer les tarifs comme suit:

Forfait jusqu'à 40m3 de consommation

40.00€

Par m3 supplémentaire:

0.80€

Locaux raccordés aux égouts mais non à l'adduction d'eau

40.00€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ces tarifs qui seront appliqués dès le 1er janvier 2022.

Renouvellement d'adhésion au groupement d'achat d'énergies coordonné par le syndicat départemental des énergies de la Creuse (SDEC):

Mme le Maire rappelle que par délibération n° 2019-002 du 08 mars 2019, la commune a adhéré à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Elle informe que ces contrats arrivent à échéance au 31 décembre 2022 et qu'il est d'ores et déjà demandé de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion à ce groupement d'achat.

Monsieur Joël RICHIN signale qu'il faudrait intervenir sur les chemins communaux qui sont en très mauvais état.

Madame le Maire va demander à l'UTT si comme il y a trois ans, il y aurait moyen d'obtenir gratuitement quelques remorques de fraise stocké au Bacaud et sinon du tout-venant sera commandé en une ou deux fois, en fonction des finances de la commune. Les agriculteurs vont être contacté afin de voir avec eux la quantité nécessaire étant donné que ce sont eux qui le mette en place.

Demandes d'acquisition de biens de section au village «Montignat»:

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. Jean-Baptiste MOREAU par courrier en date du 25 mai 2021 se porte acquéreur de 2 parcelles sectionnaires cadastrées AD 138 et AD 140 jouxtant les parcelles AD 137, AD 139, AD 108 et 109 dont il est propriétaire au village de Montignat.
Il souhaite également acquérir la «pêcherie» cadastrée AD 73.

En l'absence de commission syndicale il revient au conseil municipal de gérer les biens de section. Cette proposition de vente sera soumise au vote des électeurs de la section de Montignat. Les électeurs de la section sont les habitants de la section ayant leur domicile réel et fixe sur son territoire et inscrits sur la liste électorale de la commune. Pour cela, Madame le Maire prendra dans les délais réglementaires un arrêté de convocation comprenant la liste des électeurs qui sera affichée en Mairie et dans la section. Cet arrêté précisera le jour et l'heure du vote.

Madame le Maire précise qu'après consultation du bureau des milieux aquatiques, la surface en eau ne dépassant pas 1000m² la vente de la parcelle AD 73 ne rentre pas dans le champ d'application de la loi sur l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le lancement de la procédure de vente conformément au CGCT des parcelles:

- AD 138 d'une superficie de 172 m², classée nature Landes
 - AD 140 d'une superficie de 101 m², classée nature Landes
 - AD 73 d'une superficie de 133 m², classée nature Eau
- Fixe le tarif à 0.80€ le m² pour les parcelles classées en Landes et à 5€ le m² pour la parcelle AD 73 classée en Eau et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ces ventes.

Délégation du conseil municipal à Madame le Maire pour modification de la régie débit de boissons:

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des récentes modifications réglementaires relatives aux régies et qu'il est nécessaire de nommer un nouveau régisseur afin de pouvoir exploiter à nouveau la licence IV.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise madame le maire à modifier la régie «débit de boissons», à nommer un régisseur et à signer tout document relatif au bon fonctionnement de cette régie.

Etude du courrier et demande de recours gracieux permis de construire n° 023 179 21 D0001: Madame le Maire rappelle à l'assemblée:

- VU l'arrêté refusant le permis de construire n° 23179 21 D 0001 en date du 11 février 2021,
- VU le procès-verbal d'infraction dressé le 10 avril 2021 par Madame Évelyne CHABANT, Maire et Officier de police judiciaire de la commune de Saint-Alpinien et remis en main propre à Monsieur Benoît TOSTAIN le 17 avril 2021,
- Vu la lettre recommandée avec accusé de réception portant sur la mise en œuvre de la procédure contradictoire en date du 27 avril 2021,
- Vu le courrier de M. Tostain faisant part de ses observations par recommandé avec accusé de réception et reçu en mairie le 06 mai 2021,
- Vu l'arrêté interruptif de travaux en date du 11 mai 2021, visé en sous-préfecture le 12 mai 2021 et reçu par le pétitionnaire le 15 mai 2021,
- Vu l'intervention de Monsieur TOSTAIN lors du conseil municipal en date du 21 mai 2021 ainsi que les documents remis à chaque élu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents:

CONSIDERANT que la commune est soumise au RNU,
CONSIDERANT que la commune est soumise à la «loi montagne»,
CONSIDERANT qu'il s'agit de la construction d'une maison d'habitation,
CONSIDERANT que le projet se situe Hors des Parties actuellement urbanisées de la Commune,
CONSIDERANT que le terrain n'est desservi ni en eau ni en électricité,

- Ne souhaite pas motiver la constructibilité de ce terrain.

Madame le Maire remercie Madame Sylvie BIELLI et Monsieur Patrick DEPARDIEU pour le débroussaillage qu'ils ont effectué autour de la cabane du cantonnier ainsi que Monsieur Joël RICHIN pour celui effectué autour de l'étang du Grimaudeix.

Elle informe ses collègues du vol de la statue de la Vierge qui avait été scellée devant une croix, par un habitant à Puyboubé. Aucune plainte n'a été déposée, mais elle regrette vivement qu'un tel geste se soit produit une nouvelle fois sur la commune.

Monsieur François PERREAUT signale encore des trous sur les voies intercom-munales, notamment sur la route de Puyboubé, celle de Lavaud et à La Croix la pipe; Jean-Luc VERONNET rajoute qu'il y en a également sur la route de Chez Sandillon à Sainttrapt. Un mail va être envoyé à la Communauté de communes.

Suite à un mail de Madame Elodie FAURE, Messieurs Joël RICHIN, Bernard ALLOCHON, Patrick DEPARDIEU et François PERREAUT se sont rendus à la Chaumette constater, suite aux fortes pluies, l'inondation de son terrain situé à côté de la pêcherie.

Ils indiquent que le terrain étant au niveau de la pêcherie, il faudrait remplacer le tuyau de trop plein par un de diamètre supérieur et demander au propriétaire du terrain si tué de l'autre côté de la route, de bien vouloir faire curer le fossé.

Les élus décident que ces travaux seront réalisés à l'automne.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Messieurs Mathieu MALLERET et Michel NORE, qui expose la difficulté des agriculteurs à traverser le village du Maisounieux notamment au niveau des habitations leurs appartenant, il est décidé que la commission des travaux se rendra sur les lieux au mois de septembre, afin d'en discuter avec les agriculteurs concernés et les riverains.

Madame le Maire explique ensuite au conseil municipal que suite à la pandémie et dans le contexte sanitaire actuel, une aide de l'Etat en faveur des cantines est prévue. En effet, ce dernier souhaite apporter son soutien aux collectivités afin de garantir aux familles les plus modestes l'accès à la cantine pour 1,00€ maximum par jour. Cette aide serait accordée pour une durée de trois ans. Elle va se rapprocher de ses collègues de Saint-Amand et de Saint-Maixant afin de se mettre d'accord et d'harmoniser les tarifs sur les trois communes; ce sujet sera mis à l'ordre du jour lors du prochain conseil municipal.
Afin de participer au fleurissement du bourg, une commission composée de Mesdames Nicole BILLEGA, Sylvie BIELLI et Monsieur François PERREAUT est créée.

Mise en place tarification sociale de la restauration scolaire:

Selon la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, la tarification sociale des cantines scolaires consiste à facturer les repas aux familles selon une grille tarifaire progressive tenant compte de leur niveau de ressources.

La mise en place d'une tarification sociale s'inscrit dans l'objectif de la stratégie nationale de la prévention de la lutte contre la pauvreté de garantir à tous un accès à l'alimentation. L'accès à la cantine permet de bénéficier d'au moins un repas complet et équilibré par jour, mais aussi favorise le bon déroulement des apprentissages en contribuant à la concentration des élèves et participe à l'apprentissage du vivre ensemble.

Les élèves issus de familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les élèves issus de familles favorisées et très favorisées.

La commune de SAINT ALPINIEN bénéficiant de la fraction péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale, fait partie des communes éligibles à cette aide de l'État au travers d'une convention pluriannuelle.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves d'en bénéficier, l'État renforce les moyens mis à disposition. La grille tarifaire doit comporter au moins 3 tarifs progressifs, basés sur les quotients familiaux ou les revenus avec au moins un tarif inférieur ou égal à 1,00 € et un supérieur à 1,00€.

Madame le Maire propose la grille tarifaire suivante:

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU REPAS
DE 0 à 700	0.85 €
DE 700 à 999	0.95 €
AU DELA DE 1000	1.50 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte la tarification sociale telle que présentée pendant la durée de subventionnement par l'État, soit à ce jour pour 3 ans, dès le 1er septembre 2021, et autorise Madame le Maire à engager la procédure en vue de l'obtention de l'aide financière de l'État au titre de l'instauration de la tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux fragiles, et signer tout document relatif à la mise en place de cette procédure.

Tarifs des consommations lors de l'utilisation de la licence de boissons de 4ème catégorie:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents de fixer les tarifs de consommation comme suit:

WHISKY-RICARD	2,00€
MUSCAT-KIR	1,50€
VIN BLANC/ROSÉ	1,50€
JUS DE FRUITS-COCA COLA	1,50€
BIERES	2,00€

Convention déneigement pour l'année 2021-2022:

L'entreprise SIMONNETON a fait parvenir à la Mairie le devis pour le déneigement de la commune; il propose un tarif horaire de 51,70€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis pour l'année 2021-2022.

Madame le Maire remercie les élus pour les divers travaux réalisés durant l'arrêt maladie de l'agent communal.

Monsieur Bernard ALLOCHON informe ses collègues qu'un technicien est venu pour le contrôle de la lagune; une grille est à remettre et les regards sont à nettoyer. Un rapport détaillé va être envoyé, comme chaque fois, à la Mairie.

Madame Sylvie Bielli signale des cadavres de ragondins à la pêcherie de Planet et réitère sa de-mande de pose de barrières en bois.

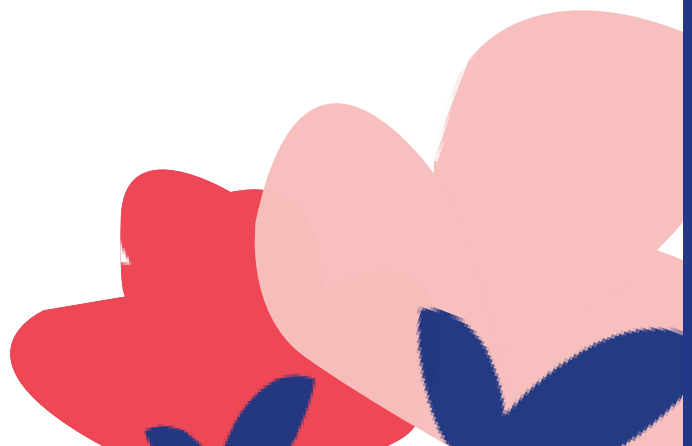
Madame le Maire informe ses collègues que le mur de l'école s'est en partie effondré; un arrêté municipal a immédiatement été pris afin de sécuriser les lieux et faire intervenir rapidement une entreprise pour réaliser les travaux.

Elle leur indique également que comme les autres années, elle a signé une convention avec l'IME de Felletin afin qu'un groupe de jeunes de l'atelier nature de l'IME de Felletin, encadré par Hervé CADRO du «Martineix», nettoie un chemin communal qui va du Mazelon au Bacaud.

Monsieur Joël RICHIN rappelle qu'il avait été évoqué lors d'une réunion le souhait de vendre le dernier terrain disponible situé sur le lotissement. Madame le Maire explique que l'avis du domaine sur la valeur vénale de ce terrain avait été demandé il y a environ deux ans, mais qu'en effet aucune décision n'avait été prise. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

La commission des travaux se rendra sur les routes communales que Monsieur Bernard ALLOCHON aura auparavant listées en fonction de leur état, le samedi 18 septembre à partir de 10h00. Ensuite des devis seront demandés afin de pouvoir déposer des dossier de demande de DETR 2022 et BOOST'COMMUNE. Elle se rendra également au Maisounieux comme il avait été décidé lors du dernier conseil municipal.

Monsieur Joël RICHIN va se rapprocher des agriculteurs et commander du tout venant pour mettre dans les chemins communaux.



Délibération portant sur approbation de l'assiette des coupes de bois 2022 :

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe de bois proposé pour l'année 2022 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Elle explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur, urgents ou restés invendus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

D'accepter l'ensemble des propositions et destinations de coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FS DE PUYBOUBE	U	6.64	E2	VENTE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement, etc.).

Autorise Madame le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

Demande de subvention au titre des amendes de police :

Madame le Maire fait part au conseil municipal que pour l'année 2021, la commune bénéficie d'une aide de 412,00€, procurée par les amendes de police. Elle propose de l'affecter, comme il se doit, sur les panneaux qui ont été récemment achetés, à savoir l'achat d'un cédez le passage, un voie sans issue et des panneaux directionnels lieu-dit et numérotation. La facture de cette signalisation s'élève à 598.44€ TTC. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable et charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

Présentation du dispositif CEP (Conseil en Energie Partagée) proposé par le SDEC:

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif du Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le SDEC. Il s'agit de mettre à disposition des membres adhérents du SDEC un ingénieur-conseil en énergie pour aider les collectivités à maîtriser et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en agissant sur les consommations d'énergie de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules) grâce à différents outils : bilan énergétique, préconisations d'amélioration, suivi des consommations, accompagnement de projets, sensibilisation des usagers, etc.

Elle indique que ce service est accessible par adhésion pour une durée minimum de 3 ans et que le montant de la contribution financière annuelle est de 0,46 €/an/habitant.

L'adhésion fera l'objet d'une convention entre le SDEC et la commune qui définira les modalités du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTÉ d'adhérer au dispositif du Conseil en Energie Partagé

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération portant sur la vente de trois parcelles sectionnaires à Montignat suite au vote des électeurs de la section :

Madame le Maire rappelle que par courrier en date du 25 mai 2021 Monsieur Jean-Baptiste Moreau a sollicité l'Assemblée Municipale en vue d'acquérir 3 parcelles sectionnaires au village de Montignat.

En date du 09 juillet 2021, le Conseil Municipal a :

- approuvé le lancement de la procédure de vote des sectionnaires pour la vente des parcelles sectionnaires AD 138, AD 140 et AD 73.
- Fixé les tarifs à 0.80€/m² pour les parcelles AD 138 et AD 140 classées en nature Landes et à 5€ pour la parcelle AD 73 classée en nature Eaux
- autorisé Mme le Maire à engager la procédure de vente conformément au CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Par arrêté en date du 04 octobre 2021, Mme le Maire a convoqué les électeurs de la section de Montignat conformément à la liste arrêtée en date du 25 septembre 2021 et annexée à l'arrêté portant convocation des électeurs de section afin qu'ils puissent exprimer leurs avis sur ce projet de vente. Mme le Maire informe que 12 électeurs étaient convoqués et que 11 électeurs se sont déplacés en mairie pour voter.

Le résultat des votes est le suivant :

- Parcelle AD 138 d'une superficie de 172 m², classée nature Landes : 6 OUI et 5 NON
- Parcelle AD 140 d'une superficie de 101 m², classée nature Landes : 7 OUI et 4 NON
- Parcelle AD 73 d'une superficie de 133 m², classée nature Eaux : 6 OUI et 5 NON

Le Procès-verbal a été immédiatement affiché à la porte de la mairie et transmis au contrôle de légalité.

Il apparaît qu'un accord de plus de la moitié des électeurs est constaté uniquement pour la parcelle AD 140.

Concernant les parcelles AD 138 et AD 73, le nombre d'électeurs ayant validé le principe est de 6 sur 12, la majorité n'est donc pas acquise.

Il revient donc au Conseil Municipal de statuer sur les suites de ces 2 demandes en ne poursuivant pas les ventes ou en poursuivant le projet.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal :

- DECIDE à l'unanimité de vendre à Monsieur Jean-Baptiste MOREAU au prix de 0.80€/m² les parcelles sectionnaires :
AD 140 Classée en nature Landes pour une superficie de 101m².
AD 138 Classée en nature Landes pour une superficie de 172m² : cette parcelle est en friche et non entretenue, elle jouxte la propriété du demandeur qui en assurera l'entretien.
- PRECISE que le produit de cette vente sera affecté à l'entretien de la section.
- INDIQUE que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure, à intervenir.
- REFUSE à l'unanimité la vente de la parcelle sectionnaire cadastrée AD 73 classée en Nature Eaux. Le conseil municipal suit l'avis du vote des électeurs de la section et dans un contexte de réchauffement climatique, souhaite d'autant plus, préserver les ressources en eau et décide de ne pas privatiser cette ressource dont tous les sectionnaires bénéficient.
- DECIDE de ne pas vendre le petit patrimoine communal tel que les pêcheries, lavoirs, fontaines, puits etc...

Demandes de subventions au titre de la DETR 2022 et du contrat BOOST COMMUNE:

Achat de matériels pour l'école

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le congélateur et le lave-vaisselle de la cantine scolaire de l'école étant très usagés (environ 30 ans), présentent des signes de dysfonctionnement et qu'il faut prévoir leur remplacement rapidement. Elle informe également que l'ordinateur des enseignantes doit être, à leur demande, remplacé par un nouvel ordinateur plus performant, l'actuel étant obsolète. Une estimation prévisionnelle a été établie par plusieurs fournisseurs; le montant de ces achats s'élève à 1538,00 € HT pour le lave-vaisselle, 305,83€ HT pour le congélateur et 739,17€ HT pour l'ordinateur, soit une dépense globale de 2583€ HT.

Ces achats pourraient bénéficier d'une aide dans le cadre de la DETR 2022, ainsi que d'une aide complémentaire du Département. Le plan de financement serait donc le suivant :

Subvention DETR (70%)	1 808.10 €
Subvention Boost'Comm'Une (10%)	258.30 €
Fonds libres et ou emprunt	516.60 €
TOTAL	2 583.00 € HT

Le conseil Municipal à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à solliciter ces subventions et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Travaux de voirie communale

Madame le Maire rappelle ensuite que la commission des travaux réunie courant octobre avait recensé les routes communales les plus endommagées et qui nécessitaient des travaux rapidement. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour la réfection de la voirie afin d'améliorer la sécurité des usagers et de remettre, en partie en état des portions de routes aux villages de Planet, Chez Ruchon, Puyboubé, Le Crouzat et Epsat. Le devis retenu a été établi par l'entreprise COLAS et fait ressortir un montant de dépense de 23 004,15€ HT soit 27 604,98 € TTC.

Ces travaux pourraient bénéficier d'une aide dans le cadre de la DETR 2022, ainsi que d'une aide complémentaire du Département. Le plan de financement serait donc le suivant :

Subvention DETR (40%)	9 201.66 €
Subvention Boost'Commune (20%)	4 600.83 €
Fonds libres et ou emprunt	9 201.66 €
TOTAL	23 004.15 € HT

Le conseil Municipal à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à solliciter ces subventions et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. Il précise que ce dossier sera mis prioritaire.

Délibération portant sur des bons d'achats pour les aînés:

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les années précédentes un repas de début d'année était organisé pour les aînés de plus de 60 ans de la commune et un colis offert pour les personnes de plus de 80 ans ne pouvant y participer.

Au vu du contexte sanitaire, le traditionnel repas ne peut être envisagé.

Un report a été évoqué mais ne sachant comment va évoluer la pandémie, Madame le Maire propose, comme l'année dernière, de maintenir le colis destiné aux personnes de plus de 80 ans qui sera cette année encore, remplacé par des bons d'achats sous forme de C'Kado d'une valeur de 10 € chacun et à hauteur de 30 € par personne.

Après décompte, 27 personnes de plus de 80 ans au 1er janvier 2022 sont concernées par ces chèques et deux personnes en EPHAD auront un colis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve cette solution et décide d'offrir des bons d'achats aux aînés de plus de 80 ans au 1er janvier 2022 pour un montant de 30€ chacun.

Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association C'Kado et tout document relatif à cette affaire.

Questions diverses :

Madame le Maire remercie Monsieur Cédric LISSANDRE qui a assisté à la réunion concernant les travaux prévus à la salle polyvalente pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il fait part des différents échanges de la commission sur ce dossier qui a validé les travaux qui seront prévus en 2022.

Elle indique que concernant les difficultés de traversée du village « Le Maisounioux » par les gros engins agricoles, Monsieur Michel NORE a fait également une proposition par rapport à son mur. Les élus décident de demander des devis afin de voir si une des solutions proposées serait financièrement envisageable.

Elle fait part aux conseillers municipaux que suite à la réunion du comité syndical du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Maixant en date du 24 novembre dernier, afin de faire face aux besoins de trésorerie actuelle, la mise en place d'une ligne de trésorerie pour un montant de 8 000,00€ a été validée. Elle sera sur une durée de 12 mois au taux EURIBOR 3 mois avec une marge de 1,00%, soit actuellement 0,45% (taux EURIBOR : - 0,55%).

Elle informe ses collègues que Maître MAISONNEUVE défendra les intérêts de la commune suite au recours déposé au tribunal administratif par Monsieur Benoît TOSTAIN.

Monsieur Joël RICHIN signale que la peinture des fenêtres de l'école, côté garage communal, a besoin d'être refaite. Ces travaux seront effectués par l'employé communal.

Que l'employé communal lui a fait part du besoin d'une perceuse à percussion, l'actuelle ne fonctionnant plus. Il a demandé plusieurs devis et celui qui a été retenu est d'un montant de 319,00€ HT.

Que du tout-venant a été livré et écarté sur les chemins de Planet-Chez Ruchon, Le château d'eau et l'étang du Grimaudeix. Des camions ont été livrés pour les chemins de Saintrapt, du Bacaud au Poirier et du Maisounioux.

Elle rappelle le rendez-vous avec l'expert de Groupama est Monsieur PONZO Fils, fixé le 3 décembre à 14h00 à la mairie, afin de trouver une entente concernant la reprise des travaux de voirie effectués par l'entreprise PONZO et pour lesquels la commune est en procédure de médiation.



Naissance

Pauline LASCAUD,
née le 15 avril 2021,
Fille de David LASCAUD
& Nelly LAFORGE (Planet)

*Félicitations aux heureux parents &
plein de bonheur au bébé !*

Baptême religieux

Le 04 septembre 2021:
Pablo ROUGEOT,
Fils d'Anthony ROUGEOT
& Vanessa GROSSET

Félicitations pour ce bel évènement !

Décès

- **TROUBAT André,** décédé le 20 janvier 2021 (La Chaumette)
- **LEYRIT Bruno,** décédé le 19 avril 2021 (le Grimaudeix)
- **BOISGILLOT Daniel,** décédé le 2 juin 2021 (le Crouzat)
- **CHAMPION Géraldine** décédée le 27 juillet 2021 (Puyboube)

Ont été inhumés au cimetière de notre commune

- **LAPINE Odette** née BRUGEAL, décédée le 29 janvier 2021
- **GOURVIL Christiane** née SOURIOUX, décédée le 01 février 2021
- **LESCURAT Alain,** décédé le 17 février 2021
- **PINCAK Paulette** née MICHON, décédée le 20 juin 2021
- **VINGERDER Christophe,** décédé le 16 août 2021
- **GALLAND Odette** née JOLY, décédée le 22 septembre 2021

*Une pensée émue à tous ceux qui nous ont
quittés et à leurs familles.*

Bienvenue

- **Mme CHARTIER Marie –Noëlle** et ses 2 enfants Anaïs, Angelo (Le bourg)
- **M. ULRICH Jacques** (Le Bourg)
- **M. DEVOIZE Mickael** et **Mme FILIOL Océane** (Le Bourg)
- **M. LOUVET Emmanuel** et **Mme VERRIER Christiane** (Puyboube)
- **Mme MATTEN Céline** et ses 2 enfants Dylan, Noah (le bourg)
- **M. BRUN Louis** (Montignat)
- **M. PALLARO Mathieu** (Puyboube)
- **Mme ANDOQUE Chantal** (Puyboube)



Artisans & assistante maternelle

Artisans

- **CHARPENTE BOIS :**
L'Atelier du Bois Tordu,
Vivien BARDET,
Le Grimaudeix
06 58 08 03 80
- **CHARPENTE MÉTALLIQUE :**
SARL L.M.L.,
Vincent LAURENT,
La Chaumette
06 80 98 95 23
- **ENTREPRISE DE BÂTIMENT :**
La Noneix Construction,
Paul RANDS,
La Noneix
05 55 66 44 06
- **MÉCANIQUE AUTO ET
AGRICOLE :**
Garage DESREBOULES et fils,
Puyboubé
05 55 83 31 64
- **TRAVAUX FORESTIERS :**
Michel LONGY,
Puyboubé
- **MAÇONNERIE :**
Eric Augras
Puyboubé,
23200 SAINT-ALPINIEN

• **PEINTURE INTÉRIEURE /
EXTÉRIEURE :**
Saint-al'Peinture,
Adrien Moreau
06 30 86 70 44

• **MENUISERIE, CONSTRUCTION
BOIS, FENÊTRES :**
Atelier du Combadeau, Marc
Vallette d'Osia,
Viellafonds
05 55 66 17 64

• **PRODUITS D'ENTRETIEN ET
AMÉNAGEMENT HABITAT :**
BHS Yannick DOUYSSARD,
Les Étangs de Chevillat
05 55 66 18 73

Assistante maternelle

• **ASSISTANTE MATERNELLE :**
Valérie REDON,
Chez Ruchon
05 55 83 30 73



Roul'doudou



ATELIERS D'ÉVEIL DU RELAIS PETITE ENFANCE ROUL'DOUDOU

Vous l'avez sûrement croisé, sillonnant les routes du Sud de la Creuse, le camion du Roul'Doudou vient à votre rencontre à la salle polyvalente de Saint Alpinien. Clémence, Céline et Maud, les animatrices du RAM vous accueillent le vendredi matin, une semaine sur deux, le temps d'un atelier d'éveil de 9h30 à 11h30.

Plusieurs espaces de jeux adaptés à chaque âge (tapis d'éveil pour les plus petits, dinette, petite ferme, jeux de construction, structure de motricité...) vous sont proposés. Les enfants âgés de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents ou assistantes maternelles, sont attendus pour partager un moment ludique.

La première partie de la matinée est dédiée aux jeux libres.

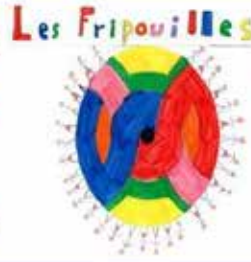
Après une collation, une activité de découverte vous sera proposée : collage, peinture, comptine, lectures, baby gym... autant de supports pour favoriser l'éveil et contribuer à une bonne sociabilisation.

Ces ateliers sont aussi l'occasion d'échanger avec les professionnels et les parents, sur différentes thématiques de la petite enfance. Alors n'hésitez plus, nous vous attendons nombreux !

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS OU CONNAITRE LE PROGRAMME D'ACTIVITÉ,
CONTACTEZ-NOUS AU RAM :
ASSOCIATION CLÉ DE CONTACTS
10 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE À AUBUSSON
05 55 67 55 61
ROULDOUDOU23200 GMAIL.COM**



Les Fripouilles



DES NOUVELLES DES FRIPOUILLES

L'association des parents d'élèves du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Saint-Amand Saint-Alpinien Saint-Maixant les Fripouilles créée en 2007 a pour but de soutenir les écoles du RPI par le biais de différentes animations.

Si l'an dernier, en raison de la pandémie, les Fripouilles n'ont pu organiser des manifestations, elle a joué tout son rôle en offrant 500 euros à chaque école pour Noël 2020 ou encore le goûter de fin d'année des écoles de Saint-Amand et Saint-Maixant.

Pour cette année 2021-2022, les Fripouilles* ont décidé de relancer la tombola des dindes et vont proposer le premier samedi des vacances des animations pour les enfants du RPI, l'occasion de partager du temps entre enfants, parents, enseignants et tous ceux qui le souhaitent. L'adhésion est gratuite et toutes les personnes qui veulent nous rejoindre sont les bienvenues. Nous comptons sur toutes les bonnes volontés pour nous aider à préparer, organiser et encadrer les activités pour les enfants de nos communes. Pour tous renseignements, vous pouvez nous joindre par mail : lesfripouilles23200@gmail.com.

*LE BUREAU DE L'ASSOCIATION A ÉGALEMENT ÉTÉ RENOUVELÉ.

- Sébastien Rondier laisse sa place à Claire Magnat.
- La vice-présidente est Aurélie Loulergue.
- Eric Boyer reste trésorier.
- Vanessa Juliet prend le poste de secrétaire.
- Sophie Poza est secrétaire adjointe.



Semaine olympique et paralympique

Du 1er au 5 février, les élèves des 2 classes ont travaillé sur le thème des jeux olympiques et paralympiques.

Au programme : découverte de l'histoire des JO, de ses symboles et de leur signification, visionnage de reportages sur des athlètes d'exception en lien avec le programme d'EMC (thématique du handicap) et lecture d'un documentaire pour les plus grands.

Le point d'orgue de cette semaine fut la participation au défi national initié par l'USEP, auquel les 2 classes s'étaient inscrites : « Tous vers Tokyo ». Toutes les écoles de France inscrites devaient cumuler des kilomètres pour tenter de relier « virtuellement » Paris (prochaine ville organisatrice des JO d'été en 2024), et Tokyo, siège des JO 2020 (repoussés en 2021). Les élèves ont donc dû courir (ou marcher) autour du circuit de 70 m balisé dans la cour de récréation afin de cumuler des kilomètres. Chaque tour était comptabilisé grâce à un bouchon. Après 20 minutes d'épreuve, le travail n'était pas terminé ! Il fallait maintenant dénombrer les bouchons !! 470 bouchons soit 32 Km 900 m.

**BRAVO À TOUS LES ENFANTS !
ILS ONT TOUS REÇU UN SUPERBE
DIPLOME.**



MALGRÉ LES CONTRAINTES SANITAIRES, DE BEAUX PROJETS ONT ÉTÉ MENÉS À L'ÉCOLE DE SAINT-ALPINIEN

L'année 2021, placée sous les contraintes liées au COVID, ne fut pas pour autant une année blanche à l'école. Les 22 élèves de la grande section de maternelle au CE2, répartis dans 2 classes ont mené à bien divers projets

Intervention du Conservatoire de musique Départemental Emile Goué

Tous les 15 jours, les mardis après-midi, nous nous sommes retrouvés dans la salle de motricité pour faire des percussions corporelles avec Patricia Zilliox.



Participation au Concours des Ecoles fleuries

Entre réflexions sur les aménagements paysagers possibles, étude des coûts, montage des carrés potagers, achats des plants à l'IME de Felletin, organisation d'une vente pour récolter des fonds, préparation des sols, semis, transplantations et arrosages, décorations de la cour, le travail n'a pas manqué !

VOICI UN RÉSUMÉ EN IMAGES !



Après le passage du jury, le lundi 21 juin, nous avons eu le plaisir de recevoir des mains de Mme Joulot (membre du jury), le diplôme avec la mention « Esprit jardin », puisque nos jeux de mots sur les différentes plantes ont été très appréciés du jury. Nous avons également reçu 2 chèques de 50 € (de la part des DDEN et de l'OCCE). Nous les remercions vivement. Ils serviront à prolonger l'action à l'automne avec l'achat d'un composteur pour recycler les déchets verts du potager et de la cantine, qui est en cours de montage par les élèves.



*Sortie de
fin d'année
à Guéret
aux archives
départementales
et dans
la Forêt de Chabrières*

Lundi 28 juin, nous sommes allés en sortie à Guéret, aux archives départementales de la Creuse. Nous avons visité l'exposition « Promenons-nous dans les bois », sur les différentes essences d'arbres des forêts creusoises, les métiers de la forêt et les outils utilisés pour ces métiers. Puis nous sommes allés pique-niquer au jardin public de Guéret. Enfin, nous avons fait un parcours dans la forêt de Chabrières pour découvrir les essences qui y poussent ainsi que les légendes liées à ce lieu.

Photo prise sur le rocher du Parrain



**ET BIEN SÛR, NOUS AVONS SU COMPTER
SUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION POUR SE MOBILISER
AFIN DE SAUVER LES 2 CLASSES DE NOTRE ÉCOLE.
UN GRAND MERCI À TOUTES ET TOUS !**

ÉCOLE DE SAINT-ALPINIEN

TÉL : 05 55 83 32 26

MAIL : ECOLE.SAINT.ALPINIEN AC-LIMOGES.FR

ÉQUIPE ENSEIGNANTE :

MME SOPHIE JAUDOIN (CLASSE DE GS-CP : 6 GS – 6 CP)

MME STÉPHANIE DAVID (CLASSE DE CE1 -CE2 : 8 CE1 – 3 CE2)

**LA DÉCHARGE DE DIRECTION EST ASSURÉE UNE JOURNÉE PAR MOIS,
DANS LA CLASSE DE MME DAVID PAR MME PEYNOT DELPHINE.**

**MME BIALOUX MYLÈNE, AESH, INTERVIENT LES LUNDIS, MARDIS MATINS,
JEUDIS ET VENDREDIS AUPRÈS D'UN ÉLÈVE DE CE1.**

PERSONNEL COMMUNAL :

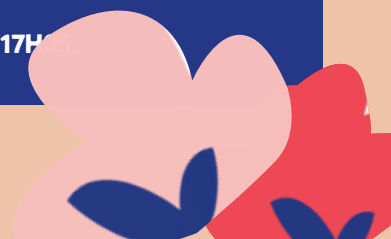
**MME LAURENCE RICHIN ET MME CÉLINE CHABANT
(ACCUEIL DES ENFANTS AU BUS, CANTINE, MÉNAGE)**

HORAIRES DE L'ÉCOLE :

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI

DE 8H50 À 12H00 ET DE 13H20 À 16H30.

APC (SOUTIEN) : LES LUNDIS, MARDIS OU JEUDIS DE 16H35 À 17H00.



Le Syndicat du RPI

UN MOMENT FORT DANS LA VIE DU RPI !

Une mobilisation de tous les acteurs de la vie scolaire de notre RPI a permis de sauver une classe et un emploi à Saint-Alpinien. Tous unis : parents, enfants, enseignants, élus ont prouvé que l'union fait la force. Cet acte de solidarité a démontré aux représentants de l'Education Nationale dans le département que les petites écoles rurales apportent un enseignement adapté aux besoins de nos territoires.

LES EFFECTIFS

- Ecole de Amand : TPS : 7, PS : 8, MS : 14
- Ecole de Saint-Alpinien : GS mat : 3, CP : 9, CE1 : 3, CE2 : 8
- Ecole de Saint-Maixant : CM1 : 7 CM2 : 4

QUELQUES CHANGEMENTS !

--- Modification des statuts :

les élus des trois communes ont su se mettre d'accord pour un nouveau mode de calcul de la participation des communes :

Pour 2021, cette participation s'est établie comme suit :

- Saint-Alpinien: 16188 euros
- Saint-Amand: 23892 euros
- Saint-Maixant: 14017 euros

Pour un total de 54097.00 euros

Ces participations représentent en pourcentage de la somme nécessaire à l'équilibre du budget :

Saint-Alpinien: 29.92 %

Saint-Amand: 44.17 %

Saint-Maixant: 25.91 %

Le remboursement du prêt relatif à l'achat de matériel numérique dans les écoles se termine et permettra au syndicat du RPI de retrouver un meilleur équilibre budgétaire pour les années à venir.

--- Le fonctionnement de la garderie a évolué :

celle-ci fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 7h45 à 8h50 et de 16h45 à 18h30. Les tarifs sont les suivants :

- Forfait mensuel 1 enfant, applicable à partir de 8 jours de fréquentation par mois : 30 euros
- Forfait mensuel 2 enfants, applicable à partir de 8 jours de fréquentation par mois : 45 euros
- Forfait mensuel 3 enfants, applicable à partir de 8 jours de fréquentation par mois : 60 euros
- Tarif à la journée par enfant, de 1 à 7 jours de fréquentation par mois : 5 euros

A la rentrée de septembre 2021, 26 enfants étaient inscrits à la garderie. Cet effectif nécessitait un renforcement de l'encadrement. En conséquence, le comité syndical a décidé d'embaucher la jeune Marie Barlet, habitante de la commune de Saint-Maixant en Parcours Emploi Compétences pour une période de 9 mois. Cet emploi est financé à 80% par l'Etat. Valérie Thion, ATSEM qualifiée, est la tutrice de Marie.

Dans l'attente de ce recrutement, les élus des trois communes se sont relayés pour assurer la garderie pendant le mois de septembre.

Depuis le 11 octobre, la garderie est implantée dans deux pièces différentes (restaurant scolaire et autre pièce de part et d'autre du hall d'entrée), pour une meilleure gestion des groupes.

Dans le contexte sanitaire actuel, une sonnette a été installée à l'entrée de la garderie (côté cour de l'école).

Ce nouveau fonctionnement semble être apprécié de l'ensemble des familles.



C'EST DANS UNE AMBIANCE DE TRAVAIL SEREINE QUE LES ÉLUS RESPONSABLES SE RETROUVENT DANS L'INTÉRÊT DES ENFANTS DE NOS COMMUNES.

AGARDOM



NOTRE OBJECTIF :

permettre aux personnes âgées, handicapées ou malades, de pouvoir rester à leur domicile dans des conditions optimales, grâce à une offre de services de qualité.

Notre équipe vous accueille, vous écoute et vous informe sur les dispositifs d'aide à domicile. Nous nous engageons à vous donner une information claire et adaptée à vos besoins, pour vous aider à faire votre choix en toute sérénité. Vous souhaitez rester à domicile, nous pouvons vous aider à réaliser ce projet.

Nous pouvons vous aider à constituer votre dossier de première demande et à le transmettre ensuite à votre organisme financeur.

AGARDOM, C'EST AUJOURD'HUI PLUS DE 200 SALARIÉS, QUALIFIÉS AVEC UNE EXPÉRIENCE ET DES COMPÉTENCES CONFIRMÉES DANS LE SERVICE D'AIDE À LA PERSONNE.

Nos horaires d'intervention à domicile sont : du lundi au dimanche de 8h à 20h.

Nous pouvons vous accompagner dans toutes vos démarches pour :

- L'entretien du logement : ménage courant, entretien du linge, ...
- Les courses et l'aide à la préparation des repas.
- L'aide à la personne dépendante : aide à la toilette, aide à l'habillage, ...
- Le soutien moral, social et administratif, lecture, jeux de société, assistance aux démarches administratives courantes, ...

AGARDOM, C'EST AUSSI, PRESQUE 60 ANNÉES D'EXPÉRIENCES, UN AGRÉMENT QUALITÉ, UNE CERTIFICATION HANDÉO .

BESOIN D'EXPLICATIONS, DE CONSEILS ?

Nos responsables de secteur étudiant, avec vous, vos besoins et les financements possibles, n'hésitez pas à nous contacter au 05 55 83 35 00 pour plus de renseignements.

Des permanences ont lieu régulièrement, Felletin, Auzances, Boussac, Ahun, Lavaveix, Chénérailles, Gouzon, Crocq, Mérinchal, Gentioux, ...

Une occasion de rencontrer votre responsable de secteur



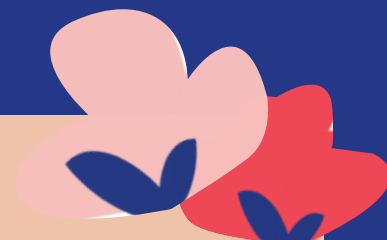
Aide à Domicile, «Et si c'était fait pour vous ?»

350 000 POSTES DEVRONT ÊTRE POURVUS DANS CE SECTEUR D'ICI 2025.
OR, NOUS PEINONS AUJOURD'HUI À RECRUTER.

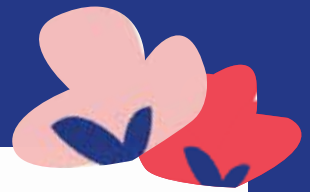
DANS LE CADRE DE NOS INTERVENTIONS, NOUS SOMMES RÉGULIÈREMENT À LA RECHERCHE DE CANDIDATURE.

N'HÉSITEZ PAS À DÉPOSER VOTRE CV OU À NOUS CONTACTER POUR UN ÉVENTUEL ENTRETIEN.

AGARDOM - ESPLANADE CHARLES DE GAULLE 23200 AUBUSSON - 05 55 83 35 00 - AGARDOM AGARDOM.FR



Fête de la noisette



LE COMITÉ DES FÊTES DE BOSROGER, SES BÉNÉVOLES ET SON PRÉSIDENT THIERRY CARLIER, ONT DE QUOI SE RÉJOUIR :

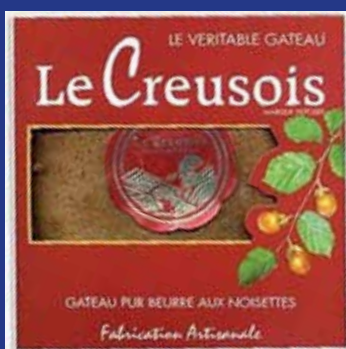
Malgré le mauvais temps, le public est venu nombreux profiter de la fête, avec sa traditionnelle marche de 9 km, organisée par l'ADMVC. Son repas préparé pour 180 personnes, ses stands venus présenter 25 produits d'artisans et du terroir, la manifestation annuelle a tenu ses promesses. De nombreux élus locaux étaient présents à cet événement, notamment le sénateur Éric Jeansannetas et la présidente du département Valérie Simonet, ainsi que les maires de Saint-Alpinien, de Bosroger et des communes avoisinantes. Ils ont tous assisté à la plantation du noisetier inaugural de cette édition 2021.

La partie musicale a été assurée toute la journée par la Banda des Échos de Jarnages.



DEUX CONCOURS AUTOUR DE LA NOISETTE

Philippe Vachéroux président de l'association le Creusois a réuni un jury pour élire le meilleur gâteau de l'année : il explique que le pâtissier vainqueur bénéficie du trophée en bois dans son magasin durant une année. Ce concours a élu cette année le gâteau creusois de Mr et Mme Giraud de Guéret, il a devancé Mr Alain Battut d'Aubusson



LE CONCOURS DE CASSEURS DE NOISETTES A QUANT À LUI ÉTÉ REMPORTE PAR FLORIAN CHADEYRON DE LA CHAUSSADE.



Médaille et retraite bien méritée pour Patrick Lacroix

La crise sanitaire n'ayant pas permis de le faire plus tôt, c'est entouré de Laurence, sa compagne et ancienne collègue, de membres de sa famille, de personnes avec qui il a travaillé sur la commune (Romain LOULERGUE et Florian VEYSSET), de collègues (Christiane ALLOCHON, retraitée, Céline CHABANT et Gulkiz DEMIR), de professeurs des écoles (Sylvine BUSSIERE, retraitée, et Stéphanie DAVID), Sophie JAUDOIN ne pouvant pas être présente pour des raisons familiales (avec une pensée pour Maryse PINET), d'élus pour lesquels il a travaillé pendant plus de vingt ans (excusés : Bernard BOUSSAGEON, Laurent FEUILLADE, Bernard ROUGIER, Sébastien RONDIER, Sylvie BIELLI, Laurianne CARNET et Cédric LISSANDRE et là aussi une pensée pour Jeannot MOREAU et Robert REDON) que Patrick LACROIX surnommé «l'écureuil» s'est vu remettre par Evelyne CHABANT, Maire, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon Argent pour 20 ans de carrière pour ses bons et loyaux services.

Patrick ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er février 2020 après 20 ans et trois mois au service de la commune, Madame le Maire a retracé sa carrière et le travail effectué en plus de son travail habituel (* liste non exhaustive ci-dessous), depuis son arrivée à la commune de Saint-Alpinien le 1er octobre 1998, sous la mandature de son père, Stéphane DUMONTANT.

Elle a indiqué que les années ont passé, les mandats se sont succédés et les élus aussi, mais que ce soir ils étaient là, tous ensemble afin de le remercier pour toutes ces années au service de la collectivité et exprimer toute la gratitude de la Commune à son égard.

Elle a tenu à saluer ses compétences, son courage, son autonomie, sa force de propositions, sa disponibilité, sa ponctualité et sa discrétion.

- * Le garage communal avec Romain LOULERGUE ; aide de plusieurs élus pour la toiture et pour les fondations
- * Les logements de l'ancien presbytère : entièrement refaits, la séparation de ces deux logements et le revêtement de sol dans le couloir, les sous-bassements et la peinture dans la salle de réunion.
- * La Salle polyvalente: la peinture dans l'entrée et les wc, la fermeture de l'estrade ainsi que le remplacement de son revêtement de sol.
- * L'école : le papier et la peinture dans la salle d'activités, la séparation de la cours entre l'école et le logement communal, la réparation et la peinture du portail et du portillon, la ballustrade au dessus du muret et la rampe d'évacuation en cas d'urgence.
- * La clôture de la lagune.
- * La pose de tous les numéros suite à la numérotation des habitations de la commune.
- * Beaucoup de travaux de maçonnerie : le rejointement du mur de soutènement de la place d'église ainsi que la réfection de celui situé derrière la Croix près de l'église et également les joints des marches de l'église suite à sa rénovation.



* Des travaux dans diverses pêcheries, le muret et le trottoir du parterre situé devant la Mairie.
* La restauration de la fontaine située en bas du bourg.
* Quelques travaux de maçonnerie également dans l'ancienne Mairie.
* Le monument aux morts : le remplacement de la bordure en bois qui retenait les gravillons blancs tout autour du monument par une bordure en béton.
* Le cimetière, toujours impeccable, qui ne lui valait que des compliments bien mérités. Il était également fosseyeur qui est une tâche pas facile, car c'est un métier physique, surtout quand il creusait les tombes, et en plus il devait accompagner les familles durant toute l'inhumation.
Pour revenir sur une note plus gaie, elle n'oublie pas la formation qu'il a faite afin que la commune puisse conserver sa licence IV et le temps qu'il a consacré pour l'ouverture de la buvette au moins une fois par an.
Maintenant c'est Gulkiz DEMIR qui a pris le relais, mais elle espère qu'il continuera à accorder un peu de son temps, en venant mais ce coup ci, de l'autre côté du bar.



Elle l'a remercié sincèrement pour la qualité du service rendu tout au long de sa carrière et pour son investissement qui prouve combien il est attaché à sa commune et au bien être des habitants. Elle lui a souhaité, une bonne retraite heureuse et active, qu'il prenne le temps de faire ce qu'il aime et surtout qu'il partage du temps avec ses proches.
Patrick s'est vu remettre un cadeau de la part de la commune et une cagnotte à laquelle ont participé toutes les personnes conviées à cette cérémonie.

Nous regrettons que vu le contexte sanitaire, une cérémonie avec tous les habitants n'ait pu être organisée. Suite à la demande de plusieurs personnes, une boîte sera mise à disposition à la Mairie, jusqu'à la fin du mois de janvier 2022, pour ceux qui souhaitent remercier Patrik.



Union Fédérale des anciens combattants et victimes de guerre Fédération sud Creuse, section de Saint Alpinien

Malgré la situation sanitaire nous avons pu honorer nos disparus morts pour la France : 19 mars – 8 mai – 11 novembre, dépôts de gerbes par nos soins ainsi que par la municipalité.

Lecture des différents messages du ministre ainsi que de l'Union Fédérale des anciens combattants.

Et comme les autres fois ce 11 novembre appel des morts par Laurie Chabant et Mathias Redon que nous remercions.

Nous faisons confiance à ces jeunes pour faire perdurer le devoir de mémoire. Le général De Gaulle avait dit « Quoi qu'il arrive la flamme ne s'éteindra pas »

Bonne année et bonne santé à tous



ACCA

L'A.C.C.A. se démène à la régulation des nuisibles (renards, martres, blaireaux et autres) et régule également le gros gibier pour protéger au mieux les cultures et prairies. La population du gros gibier, notamment des sangliers a beaucoup diminué. Cinq bracelets ont été vendus permettant d'abonder les recettes de l'ACCA.

Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir de jeunes chasseurs. L'A.C.C.A. leur souhaite la bienvenue.

Une chasse à courre est prévue pour février 2022.



Le président et son bureau vous souhaitent de bonnes fêtes.

MEILLEURS VŒUX POUR 2022

La Fresque du «nouveau monde» réunit 111 artistes de 39 pays

PAR LE BIAIS D'UN POST FACEBOOK ÉCRIT EN PLUSIEURS LANGUES, MARIE-LAURE ROMANET PRIN A RÉUNI 111 ARTISTES, UN NOMBRE SYMBOLIQUE À SES YEUX :

« 111 c'est trois fois un, pour moi c'est le début, le commencement de quelque chose ». « Sur format A3, les artistes devaient déchirer ou découper en 8 morceaux leurs œuvres, c'était la règle », ajoute la Creusoise. Pour les 888 morceaux, composant la fresque, le chiffre représente également cet infini recherché.

Au-delà des frontières. Des artistes issus de 48 pays (Cameroun, Pakistan, Ukraine, etc.), avec des diversités culturelles, religieuses et des styles qui se mélangent.

Selon Marie-Laure, la constitution d'une grande famille avec deux arbres de vie aux extrémités incite à recréer une idée d'unité, « des petits morceaux pour former un tout, un univers ». Une volonté de rassembler, finalement après cette crise sanitaire. Des peintres, mais aussi des poètes avec le même système, une recomposition d'un seul poème avec des fragments de 44 poèmes.

Cette grande œuvre collective a été présentée le 9 octobre au nouveau centre d'art Julien Berger à Aubusson.



Pizzeria



AUBUSSON
Sur place ou à emporter

7 SUR 7

05.55.83.18.73

Notre Quête :
Accueil, Convivialité, détente, partage,
Plaisir et qualité



PUB51
Lounge
AUBUSSON

Vente à Emporter

05.55.83.18.73 - 06.50.07.41.97



Commandes à partir de 27 heures
Voir carte spéciale confinement

Retraits de 22 heures à 22 heures
Masques obligatoires



Triez vos emballages !



RAPPEL

**AFIN QUE LES CONTENEURS SOIENT MAINTENUS
EN BON ETAT DE PROPRETÉ
ET ÉVITER LES MAUVAISES ODEURS ;**

**JE VOUS RAPPELLE QUE LES DECHETS
OU ORDURES MÉNAGÈRES DOIVENT**

**• OBLIGATOIREMENT ÊTRE ENFERMÉS •
DANS DES SACS PLASTIQUES ÉTANCHES**

AVANT D'ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES CONTENEURS.

(pour les conteneurs couvercle jaune, les sacs sont à prendre en mairie)

**POUR LE VERRE ET LES VÊTEMENTS, DES CONTENEURS
SE TROUVENT SUR LE PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE.**

JE COMPTE SUR VOTRE COMPRÉHENSION ET VOUS REMERCIE D'AVANCE

Direction artistique du collectif Le Mur de la Mort

Depuis 2021, la compagnie est associée artistiquement au Collectif le Mur de la Mort. Ce collectif installé à Felletin fait vivre depuis quelques années un projet de création et de diffusion autour de cet entresort forain.

Inscrit aux Monuments Historiques en tant qu'objet mobilier, il fait partie des trois plus vieux Mur de la Mort en activité dans le monde.

Sa conception unique avec rampes d'accès extérieurs, en fait l'un des plus remarquables, des plus magiques, des plus majestueux.

Laurianne Baudouin a su retrouver dans ce lieu atypique son goût pour le théâtre populaire, la poésie du théâtre forain. Elle met en scène le prochain spectacle *Mortel ! jus de mortel !* «Exhibition moto sur paroi verticale, mais pas que !

Cette barrique géante est un théâtre magique où se bousculent les émotions primaires et les sensations contraires, où la fureur côtoie la tendresse, le bruit de l'odeur, la peur, le fou rire, où la musique live joue de la moto, où la mobylette flirte avec la limite, où la finesse trompe la mort, mais pas que !

ça claque, ça pète, ça pique le nez, il y a un ours, l'impact carbone est moindre, ça bouge, la tremble, les corps s'emballent, les coeurs vacillent... en harmonie ! Sans vanter le vantard, le cirque du soleil n'à qu'à bien se tenir.»

Pour finaliser sa nouvelle création, le collectif sollicite l'aide du SOLIMA pour deux résidences (l'une de création et l'autre de construction) prévues au premier trimestre 2022. La création aura lieu à Felletin dans le cadre de l'inauguration de la Gare en commun en mars 2022.

Le spectacle a été présenté en «avant-première» au festival de la Montagne Limousine en septembre 2021.



Sport, culture & bons plans



PASS SPORT

1jeune1solution.gouv.fr



Vous avez entre 6 et 18 ans
et vous voulez faire du sport
à la rentrée ?

Bénéficiez d'une **réduction de 50 €**
pour vous inscrire dans un club
grâce au « Pass'Sport » !

Plus d'informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport

Critères : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.



2021-2022

**CHÈQ' 50€
COLLÈGES**

SPORT / CULTURE

la CREUSE
le Département

Dès la rentrée 2021, chaque collégien bénéficiera du « chèque collèges », un chéquier d'une valeur de 50 € pour faciliter l'accès au sport, à la culture et aux activités artistiques.

Qui peut en bénéficier ?

En sont bénéficiaires tous les élèves inscrits :

- Dans les collèges de la Creuse, sans critère d'âge, ni de conditions de ressources des familles ou de domiciliation
- Dans une classe de niveau « collège » au sein des IME, MFR, ITEP, IEM ou scolarisés via le CNED.

Comment se présente-t-il ?

Le Chèque Collèges se compose de 5 chèques de 10 €, soit un total de 50 € pour chaque élève. Il permet ainsi d'aider à l'adhésion à diverses structures.

Comment est-il distribué ?

Il est distribué à la rentrée des classes via les établissements (collèges et instituts spécialisés), directement à chaque élève. Pas besoin de faire la démarche de le demander.

Comment l'utiliser ?

Le chéquier peut s'utiliser auprès des structures partenaires des secteurs sportifs, culturels et artistiques engagées dans le dispositif. La liste des partenaires est à retrouver sur <https://www.creuse.fr/cheq-colleges>



**À 18 ans,
tu vas faire
quoi avec
les 300€ du
pass Culture ?**

Le pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture.

Ce dispositif te permet d'avoir accès l'année de tes 18 ans à une application sur laquelle tu disposes de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver selon tes envies les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

Le pass Culture, c'est

l'appli qui te propose des milliers d'offres culturelles près de chez toi et partout en France*.

L'année de tes **18 ans** tu disposes de **300€** crédités directement sur l'appli pour :

des places de concerts, de cinéma, de théâtre, des festivals, des livres, des vinyles, des abonnements à des plateformes de streaming, des cours de musique et de danse...

Tout ça en téléchargeant l'appli



Plus d'infos sur pass.culture.fr

* Disponible en France métropolitaine, y compris en Outre-mer.



**BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU
RECENSEMENT**

- **Qui ?** Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons
- **Où ?** A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par Internet (www.mon.service-public.fr)
- **Pourquoi ?** L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique

OBJECTIF CITOYEN
Le parcours de citoyenneté



www.defense.gouv.fr/jdc

A 16 ANS, ON PENSE AU RECENSEMENT !!

Chaque jeune Français de 16 ans doit obligatoirement se faire recenser.

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile, muni du livret de famille et de la carte d'identité.

Son recensement citoyen (appelé aussi recensement militaire) fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans).

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC) et l'inscription d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME DEPUIS LE 01 JUILLET 2015 :

Suite aux lois de décentralisation de 1982 et 1983, l'urbanisme fait partie des compétences transférées par l'Etat aux communes. Ainsi les communes disposent de la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme (plan d'occupation des sols et désormais plans locaux d'urbanisme) et les maires délivrent les autorisations de construire.

L'Etat a cependant continué à instruire gratuitement les autorisations pour le compte des communes qui se dotaient de documents d'urbanisme, via les Directions Départementales de l'Équipement (DDE), puis les Directions Départementales des Territoires (DDT) par le biais de convention. Depuis le début des années 2000, le désengagement de l'Etat s'accélère et vise à réduire la mise à disposition gratuite de ses services pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, communément appelés, services ADS (application du droit des sols).

L'adoption de la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014, marque une nouvelle étape, celle « de voir les collectivités locales pleinement responsabilisées sur le droit des sols et répondant à l'impératif de réduction du déficit budgétaire ». Elle annonce en effet la fin de cette mise à disposition, au 1er juillet 2015 dans les territoires appartenant à des intercommunalités comptant plus de 10 000 habitants. Ce retrait impacte directement 11 communes de la communauté de communes Creuse Grand Sud (hors Aubusson), pour lesquelles cette instruction était assurée gratuitement par un service de la Direction Départementale des Territoires (DDT). La ville d'Aubusson instruit déjà les actes de son territoire à sa charge.

Départementale des Territoires (DDT). La ville d'Aubusson instruit déjà les actes de son territoire à sa charge. Sont concernées : Les communes disposant d'un PLU (2) : Aubusson - Felletin Les communes disposant d'un POS exécutoire (2) : Blessac - Moutier-Rozeille Les communes ayant abrogé leur POS (8) : Faux la Montagne - La Villedieu - Saint Alpinien - Saint Amand - Saint Marc à Frongier - Saint Marc à Loubaud - Saint Yrieix la Montagne - Vallière. Seules les communes relevant du RNU et n'ayant pas abrogé de POS continueront à bénéficier de l'instruction gratuite par les service de l'Etat.

Un service commun aux 12 communes a été créé au 1er juillet 2015 par la communauté des communes Creuse Grand Sud . Il était placé sous l'autorité fonctionnelle des maires pour lesquels il assurait l'instruction des actes liés à l'application du droit des sols, à l'image de ce que les services de l'Etat assuraient. Le coût du service était réparti entre les communes en fonction de leur utilisation du service. En effet, l'instruction n'est pas un transfert de compétence. Elle vise à vérifier la conformité des projets avec les réglementations en vigueur sur le territoire et à fournir des propositions de décisions au maire qui reste l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

Depuis le 1er janvier 2019, c'est une Agence Technique Départementale dénommée « Agence Départementale d'Ingénierie de la Creuse » qui a pris le relais.

Les coûts de fonctionnement du centre d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme sont répartis entre les membres bénéficiaires; il y a une adhésion annuelle à concurrence de 1 euro par habitant (population DGF de l'année N - 1) + une facturation à l'acte.

Pour 2021 l'adhésion de notre commune s'élève à 324,00€ et le coût des actes pour les mois de janvier à juin 2021 à 1 330,00€.

LA GRILLE TARIFAIRE APPLIQUÉE EST LA SUIVANTE :

TYPE D'INSTRUCTION	TARIF
CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL (CUB)	55,00 €
DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)	170,00 €
PERMIS D'AMÉNAGER (PA)	350,00 €
PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)	270,00 €
PERMIS DE DÉMOLIR (PD)	215,00 €



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES :

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT !



Vous souhaitez vous inscrire en vue des élections présidentielles et législatives de 2022 ? Plusieurs solutions existent : en ligne, en mairie ou par courrier.

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés. Cette nouvelle interface a été retravaillée par le ministère de l'Intérieur et la Direction de l'information légale et administrative des Services du Premier ministre (DILA) afin de rendre son utilisation plus facile pour tous ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle ainsi que jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Jardins Divers...
Ets Rigaud
Fleuriste 123 fleurs
Services Pompes funèbres
N° d'établissement : 06 23 41

AUBUSSON 05 55 83 81 28	FELLETIN 05 55 66 51 66	P.F. 06 08 33 86 62
-----------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------

JANICAUD Jean-Gaël
Terrassement Drainage Défrichage
Assainissement autonome
Location

Bussière Vieille
23190 LA SERRE

05.55.82.31.47
06.74.42.72.79

GARAGE DESREBOULLES & FILS
Vente autos
neuf et
occasion
Agent ISUZU
Puyboubé
23200 Saint-Alpinien
jeanfrancois.desreboulles@nordnet.fr

05 55 83 31 64
06 82 81 59 71

SARL QUALI-PRIM
**FRUITS, LEGUMES, VINS,
FROMAGES**
Compositions de paniers ...
Morgan et son équipe
Place Espagne
23200 Aubusson
06.12.93.21.84

Consultations médicales

Consultations - site Le Mont 50 rue Henri Dunant - 23200 Aubusson



- **ADDICTOLOGIE** (alcool, toxicomanie, addictions comportementales) • Mme BOUAS
- Tous les mardis matin
- **DIÉTÉTIQUE** • Mme BONNAUD / 1 mercredi par mois
- **NEUROLOGIE** • Dr CONDET / 1 vendredi tous les 15 jours
- **SAGES FEMMES** • Mme DAHI / Tous les lundis, avec préparation à l'accouchement en balnéothérapie.

Rendez-vous à prendre auprès du Centre Hospitalier d'Aubusson
Site Le Mont au 05 55 83 50 50, Excepté pour les consultations de Mme DAHI :
appeler le service maternité du Centre Hospitalier de Guéret

Consultations - site Croix blanche 3 cote Ribière 23200 Montier-Rozeille



Prise de rendez-vous :

05.55.83.60.72 ou
05.55.83.60.71

Pour des raisons
d'organisation,
merci de téléphoner
pour les prises
de RDV de
consultations
les matins de
préférence.

Orthoptie	Tous les mercredis après midi	Mme DEPOUET
Pneumologie	Tous les Jeudis	Dr IBRAHIM
Orthopédie	Un jour par mois	Dr GOUGAM
Gastro-entérologie	1 lundi tous les 15 Jours	Dr TENSAOUTI
Gynécologie	1 mercredi par mois	Dr MASSRI
Cardiologie	Tous les Jeudis (CH Ussel)	Dr LY
		Dr SAMB
		Dr SEBRY
		Dr MMAMRI
Anesthésie	Les lundis ou mardis	Dr LAGARRIGUE
Ophtalmologie	2 mardis par mois	Dr BENAYOUN
	1 Jeudi et vendredi par mois	Dr MUNIER
Chirurgie viscérale	Les vendredis	Dr VERGNE
		Dr BOUDISSA
		Dr CHOKAIRI
Mémoire	Les mercredis	Dr ACCARDO
Urologie	1 lundi après-midi par quinzaine	Dr NOUAILLE
		Mme MONNIER
Imagerie * (2) (radiologie,scanner, échographie,mammographie)	Du lundi au vendredi	Dr BERGERET
		Dr EL YAMANI

Excepté pour :

- les RDV d'imagerie appeler au 05.55.83.60.90
- les RDV de cardiologie avec le CH Ussel appeler directement au 05.55.96.43.34
- les RDV d'orthoptie avec Mme DEPOUET appeler au 06 33 88 18 56

Salle polyvalente



TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Location tout compris pour 12 heures80 euros
Location tout compris pour 48 heures160 euros

TARIF DE LOCATION DU CHAPITEAU

Location 48 heures uniquement dans le périmètre de la commune80 euros

Mairie



HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

MARDI: 15H00 À 19H00
Permanence du Maire de 18h00 à 19h00.

JEUDI: 9H00 À 12H00
14H00 À 17H00

SAMEDI: 10H00 À 12H00
Permanence du Maire ou d'un Adjoint.

• **TÉLÉPHONE :**
05.55.66.22.02

• **ADRESSE EMAIL :**
SAINT-ALPINIEN
ORANGE.FR

• **SITE INTERNET :**
HTTPS://SAINT-
ALPINIEN.CREUSE-
GRAND-SUD.FR/

• À NOS LECTEURS •

Si vous souhaitez faire paraître un article dans le Sant Ô Prio, ou si vous voulez recevoir la version électronique de ce dernier adressez-vous à la mairie ou envoyez un courriel à l'adresse suivante : saint-alpinien@orange.fr

Toutes vos observations et suggestions concernant le bulletin municipal seront les bienvenues et nous aiderons à mieux vous informer sur la vie de la commune.

• REMERCIEMENTS •

Merci à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce bulletin, & aux entreprises ayant totalement financé la réalisation de ce bulletin.

Comité de rédaction : Evelyne Chabant, Jean-Luc Véronnet, Nicole Billega, Sylvie Bielli, Gulkiz Demir. Mise en page : Morgane Véronnet

Terrassement
Assainissement
Location
Transport
Vente matériaux en vrac

TTPM

Z.I du Mont - AUBUSSON - 05 55 66 10 97
www.ttpm23.com

GREGOIRE ET BREUIL

Charpente Couverture
Menuiserie Bois Pvc Alu
Travaux d'Isolation

05.55.66.90.63

@gregoireetbreuil@club-internet.fr

Anecdotes sur Saint-Alpinien



LA CROIX LA PIPE :

Louis-Théodore DUMONTANT Charron au bourg du village, né le 20/05/1842 à St Alpinien marié à Mariette VERRIER en 1848 et décédé le 8/04/1919 à St Alpinien, a réalisé une croix en bois au village du Grimaudeix. Comme il fumait toujours la pipe en travaillant, les habitants du Grimaudeix ont pris et garde toujours le nom de croix la pipe pour cette croix en bois en souvenir de son constructeur. Histoire rapportée par Marcelle GAUMET née Dumontant.



VOICI UN EXTRAIT DU LIVRE DE MARTIN NADAUD :

"Mémoires de Léonard, ancien Garçon Maçon" 1895 édit Duboueix où l'ancien député de la Creuse évoque ses souvenirs de maçon migrant. En pages 53 et 54 il évoque son ami Luquet de St Alpinien :

« Mon compagnon avait avant moi, un autre garçon qu'il avait donné au poseur pour me prendre sous ses ordres. Je craignais que celui-ci ne me prit en grippe car, il pouvait supposer que dès que je connaîtrais le métier, on le saquerait mais notre compagnon l'avait bien rassuré sur ce point. Parmi mes" nouveaux amis, il y en avait un qui me voyant parfois fatigué prenait piffé de moi. Il poussa-la camaraderie jusqu'à gâché lui-même et il montait mon auge jusqu'au deuxième étage où je la lui prenais sur la tête. C'était Laurent Luquet, de Planet, commune de S'-Alpinien, dont je vais avoir à parler souvent dans cette esquisse de ma vie d'ouvrier.

Luquet a été le premier, parmi les ouvriers du bâtiment, dans nos pays. à braver les préjugés du temps.



Jamais il ne tut ses opinions, ni' au chantier, ni au garni, ni dans les gargotes si je suis devenu ce que je crois avoir été toujours, un défenseur du peuple et un républicain convaincu, je tiens à le constater, Luquet ne fut pas sans exercer une certaine • influence sur ma conduite et mon esprit, pendant mes premières années. Comme maîtres garçons nous restions les deux derniers au chantier. Nous avions à balayer la rue, allumer les lanternes, ramasser les pinces, les ronds et les cordages. Si les autres garçons s'étaient avisés de me chercher querelle, comme on le faisait souvent auprès des jeunes, qui n'étaient pas assez forts pour se défendre, Luquet se mettait de mon côté et il savait très bien se faire respecter. »

**UN GRAND MERCI À FRÉDÉRIC GRAVIER
QUI NOUS A FOURNI ANECDOTES ET PHOTOS D'ÉPOQUE**

Ne pas jeter sur la voie publique

Belle année 2022